

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 176

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tuaiva et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 11**

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 2 :

« Sauf quand existe une délégation unique du personnel telle que prévue à l'article L. 2326-1, les entreprises... *(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec les dispositions de l'article 8.